CLERY-EN-VEXIN



Bulletin Municipal Janvier 2020

Bulletin Municipal de Cléry-en-Vexin – Janvier 2020



Editorial

Au nom du Conseil Municipal et de l'ensemble du personnel communal, je vous adresse mes vœux les plus sincères et chaleureux pour la nouvelle année à partager avec tous ceux qui vous sont chers. Que 2020 soit pour vous une année de paix et de sérénité et voie vos vœux se réaliser.

Depuis trente ans, la commune gère et entretient la station d'épuration ce qui permettait de réduire le prix du m³ d'eau. Cette situation a changé depuis le 1er janvier, l'intercommunalité a repris la compétence de cette tâche et l'a confiée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise. Avec ce nouveau procédé, je redoute l'augmentation du prix au m³ qui risque de s'envoler.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux clérysiens; qu'ils puissent s'intégrer rapidement à leur nouvel environnement et à la vie de notre commune.

Comme chaque année, je pense à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et qui le font avec passion pour organiser des manifestations tout au long de l'année pour réunir les habitants de notre village en partageant des moments agréables. A tous ceux-là, je voudrais tirer mon chapeau et les remercier de leur dévouement.

J'ai également une pensée pour le personnel communal et les enseignants qui font foi de dévouement et de compétence et qui prennent à cœur les tâches qui leur sont confiées.

Me voici à rédiger mon dernier éditorial et ceci n'est pas sans un pincement au cœur. Depuis 31 années, vous m'avez fait confiance au sein de ce village que j'ai toujours aimé et vous témoigne à présent ma reconnaissance et toutes mes meilleurs pensées.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture. Bien cordialement,

> Le Maire, Jacques Beaugrand



Bulletin Municipal de Cléry-en-Vexin – Janvier 2020

Les finances locales

Zoom sur le compte administratif 2018



Les comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget annexe assainissement retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Les comptes administratifs 2018 ont été approuvés le 2 avril 2019 par le conseil municipal. Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par la comptable publique de la trésorerie de Marines (Val d'Oise).

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- Aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie périscolaire, locations de salle et des logements communaux…) pour 20 350,02 €,
- Aux impôts locaux,

Les taux d'imposition n'ont pas évolué en 2018. A noter que la commune ne peut agir que sur le taux de l'imposition et non sur les bases qui lui sont notifiées par l'Etat.

Taxe d'habitation : 12,04 %
Taxe foncier bâti : 9,46 %
Taxe foncier non bâti : 44,70 %

Le produit de la fiscalité des ménages pour 2018 s'est élevé à : 136 295 €.

D'autres produits issus des taxes sur les entreprises perçus et compensés par la Communauté de Communes viennent compléter les produits liés aux impôts tout comme des produits issus des droits de mutations et de publicité foncière.

Aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions,

En constante diminution depuis 2011, la dotation globale de fonctionnement est passée de 32 866 € en 2017 à 30 870 €.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 297 048,94 €.



Les finances locales

Zoom sur le compte administratif 2018

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupement auxquels la commune adhèrent et enfin les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent : 278 376,62 €

Les charges de personnel, déduction faite des atténuations de charges, constituent une part importante du budget, 101 276,50 € soit 36,38 % des dépenses de fonctionnement.

L'équipe des employés municipaux est constituée d'un agent technique (ressource mutualisée avec la commune de Guiry-en-Vexin), de deux agents à temps partiel pour la garderie et la cantine et d'une secrétaire de mairie assurant les tâches administratives et la gestion du budget.

De même, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie ont été importantes cette année avec trois programmes principaux retenus :

- Travaux de peinture de l'école
- Travaux de voirie au hameau du Tillay
- Réparations sur l'horloge de l'église

Il est à noter que certaines de ces dépenses ouvrent droit à la récupération de la TVA sur l'exercice prochain.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. Pour l'année 2018, cet écart était de 18 672,32 €.

Présentation générale du compte administratif 2018 - Section fonctionnement -

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	278 376,62 €	TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	297 048,94 €
Virement à la section d'investissement	-		-
Charges (écritures d'ordre entre sections)	-	Produits (écritures d'ordre entre sections)	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	278 376,62 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	297 048,94 €
Dépenses imprévues	-	Atténuation de charges	329,63 €
Dépenses exceptionnelles	1 425,00 €	Recettes financières	6,77 €
Dépenses financières	38,25€	Recettes exceptionnelles	-
Autres dépenses de gestion courante	52 736,72 €	Autres recettes de gestion courante	15 788,42 €
Atténuation de produits	37 485,00 €	Dotations & participations	63 405,07 €
Dépenses de personnel	101 276,50 €	Impôts et taxes	212 957,45 €
Dépenses courantes	85 415,15 €	Recettes des services	4 561,60 €





Publication



Le bulletin municipal paraît une fois par an, en janvier, et est rédigé par les membres de la commission Information et Communication.

Les photos prises au cours de l'année ont été réalisées par Nadège BESLON, Georges VIALLON, Jérôme GUERIN, Sophie BAGUET, Séverine DE SCHEPPER, Dominique FLAMENT.

Si vous souhaitez nous proposer vos écrits poétiques, vos coups de « gueule » (tout en respectant les personnes), vos informations, des connaissances historiques qui peuvent intéresser vos concitoyens, vous pouvez les envoyer par courrier ou les déposer au secrétariat de mairie, au moins un mois avant la parution, en précisant que votre écrit est destiné au bulletin municipal ou à la lettre d'informations (en cas de parution au cours de l'année), ou par mail à :

commune-de-clery@wanadoo.fr

Les bulletins municipaux des années précédentes sont également disponibles en téléchargement (au format PDF) sur le site internet de la commune :

http://www.clery-en-vexin.fr

Aire de jeux



Les travaux de l'aire de jeux ont débuté en novembre. Les matériaux de revêtement de sol et les agrès ont été choisis pour permettre à nos chères têtes blondes jusqu'à 12 ans de « s'éclater » dans ce parc en toute sécurité.

Actuellement et en raison des conditions météorologiques, il s'agit encore d'un chantier interdit au public.

Il faudra ainsi être encore patient et laisser le terrain durant quelques semaines aux professionnels afin qu'ils finissent leur travail.

Il est à souhaiter que ces travaux promettent de beaux et bons moments de plaisir à venir pour nos enfants et leurs accompagnants.

Elagage



Dans le cadre du plan d'entretien de la commune, des travaux d'élagage ont été réalisés à l'aide d'une nacelle dans la Grande Rue des Tavernes et dans la Rue du Trou Millot.

La municipalité rappelle que les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et qu'ils ne cachent, ni les lampadaires d'éclairage public, ni les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie).

En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée. Les branches ne doivent pas toucher les câbles aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Travaux bénévoles



Le conseil municipal de Cléry-en-Vexin adresse ses remerciements les plus chaleureux à Patrick Garcia pour la réalisation de travaux bénévoles dans la sacristie de l'église

(réparation de faux plafond) et à la salle du Préau (consolidation d'une porte suite à effraction).



Subvention pour le transport scolaire



La commune de Cléry-en-Vexin participe aux frais de transport de nos collégiens et lycéens. Ainsi, elle subventionne les cartes scolaires de bus lignes régulières à hauteur de 40,00 € (pour un coût global de 119 €) et les cartes

Imagine'R à hauteur de 75,00 € (pour un coût global de 350 €). Par ailleurs, le Conseil Départemental accorde une subvention de 167 € aux collégiens sur le forfait Imagine' R.

Pour un enfant,Le coût réel à la charge des familles est donc de 79 € pour la carte de bus lignes régulières et de 108 € pour la carte Imagine'R.

Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les dossiers (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir impérativement été tamponnés en mairie avant d'être transmis à la société TIM'BUS ou à l'agence Imagine'R.

Noël des Anciens



A l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité a souhaité honorer les anciens du village en offrant aux séniors un bon cadeau (valable dans le

magasin Leclerc de Magny) d'une valeur de 60,00 €. Cette année, 52 Clérysiens ont bénéficié de ce bon de Noël.

Les séniors ont également été conviés à un goûter le vendredi 13 décembre 2019 à la salle du Préau.

Soyons vigilants



Depuis plusieurs semaines, une recrudescence de cambriolages et de vols d'équipements automobiles (console de bord, ordinateur central, pneus,...) est à noter sur l'ensemble des communes du Vexin et notamment sur la commune de Cléry -en-Vexin.

Leurs auteurs semblent repérer les habitudes des Clérysiens. Ces exactions se déroulent indifféremment en journée, à la tombée de la nuit ou en pleine nuit.

Songez donc à bien fermer vos volets, portes et fenêtres avant de vous absenter et n'hésitez pas à prévenir vos voisins de vos absences.

Recensement militaire



Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape importante du « parcours de citoyenneté ».

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16 eme anniversaire.

Attestation de recensement

Cette attestation, fournie par la mairie, vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée,...).

Les données issues du recensement impliqueront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

Journée d'Appel de Préparation à la Défense

La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités civiles et militaires.

En fin de journée, un certificat de participation vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pièces à produire pour le recensement :

- Carte nationale d'identité du jeune
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Conservez bien les attestations car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au Bureau du Service National :

> Etablissement du Service National IDF CS 10702 78013 Versailles Cedex



Inscription scolaire

L'école maternelle de Cléry-en-Vexin accueille les enfants à partir de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année civile.

La préinscription scolaire est obligatoire et doit se faire auprès du secrétariat de mairie sur présentation du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant.

Les parents doivent ensuite transmettre les différentes fiches complétées à la directrice de l'école le jour de la visite et d'accueil des petits qui se déroulera le jeudi 4 juin 2020 de 16h40 à 17h40.



Sécurité routière

Certains enfants considèrent les rues du village comme un terrain de jeux pour y circuler dangereusement et y faire des acrobaties en vélo et en trottinette.

La municipalité invite les parents à la plus grande vigilance et au rappel des règles de bon sens et de sécurité routière à leurs enfants.



Fibre optique



Attendue avec impatience, la fibre optique est disponible dans notre village depuis le second semestre 2019. Huit opérateurs internet proposent des offres commerciales pour disposer du haut débit.

Le site https://www.valdoisefibre.fr permet de vérifier l'éligibilité de votre domicile à la fibre optique. Au cas où votre adresse ne pourrait pas bénéficier de la fibre, nous vous invitons à remonter ces informations en mairie, afin que nous puissions transmettre à Val d'Oise fibre les trous à combler.

Enfouissement des réseaux électriques



Suite à son assemblée générale du 10 décembre 2019, le Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles (SIERC) du Vexin a fait parvenir à la commune le dossier avant-projet concernant les travaux d'enfouissement retenus pour le programme 2019.

Ces travaux, financés à hauteur de 30 % du montant HT par la commune, et à 70 % par le syndicat, permettront d'enfouir les lignes électriques et

téléphoniques dans la rue du Bâtiment et dans la seconde partie de la rue du Calvaire.

Fronton de la mairie

Comme vous avez pu le découvrir en couverture du bulletin municipal, le fronton de la mairie de Cléry-en-Vexin est désormais orné de la devise de la République française : « Liberté, Egalité, Fraternité » formule rappelant les principes et valeurs fondatrices du pays.

Héritage du siècle des Lumières, la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit pat s'imposer sous la IIIème République. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national.

La devise est accompagnée d'un pavoisement aux couleurs de la France et de l'Europe.

La fourniture et la pose de ces équipements ont été confiées à la société Polysign.





<u>Facebook</u>

La commune de Cléry-en-Vexin dispose d'une page facebook afin de vous informer des actualités du village.

Vous y retrouverez notamment les principales dates des manifestations, les travaux, les principaux rendez-vous municipaux, des photos,...



Page Facebook: @cleryenvexin

Consignes à vélos

Dans le cadre de son Plan Climat, le Parc naturel régional du Vexin français expérimente des solutions de mobilités douces du quotidien. L'un des objectifs est de favoriser l'usage du vélo en remplacement de la voiture.

Afin de faciliter les déplacements de courte ou moyenne distance, le Parc a installé des consignes à vélos sur la Grande Rue des Tavernes en direction de Banthelu.

Pour tout renseignement ou si vous souhaitez disposer d'une place de consigne, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie de Cléry-en-Vexin au 01.34.67.42.38 ou Sébastien HAMOT, chargé de mission plan climat du PNR, au 01.34.48.66.28.



Emploi à domicile et prélèvement à la source

Vous êtes salarié à domicile ou particulier employeur et vous vous posez des questions sur les modalités d'application du prélèvement à la source ?

A partir du 1^{er} janvier 2020, les services Cesu et Pajemploi gèrent pour vous le prélèvement et le reversement de l'impôt à la source auprès de l'administration fiscale. Que vous soyez particulier employeur ou salarié, vous n'avez aucune démarche supplémentaire à réaliser.

Collecte des encombrants

Dans chaque commune, la collecte des encombrants a lieu 2 fois par an en porte-à-porte. Les dates retenues pour Cléry-en-Vexin sont les suivantes :

- Mardi 26 mai 2020
- Mardi 3 novembre 2020

Cette collecte spécifique complète le service proposé par les déchèteries et permet notamment aux personnes ne pouvant s'y rendre (manque de moyen de locomotion adapté, personnes à mobilité réduite) de pouvoir se débarrasser de leurs déchets volumineux.

Les objets encombrants sont à sortir la veille au soir devant votre domicile. Ils seront enlevés le lendemain, pour autant que leur poids, leurs dimensions et leur nature permettent le chargement.

Règles de collecte

Afin que tout le monde puisse bénéficier du service, nous vous demandons de ne sortir au maximum qu'1 m³.

Ne seront pas collectés :

- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (sèche-cheveux, réfrigérateur, congélateur,...)
- Les déblais, gravats, décombres et autres débris provenant de travaux publics ou privés
- Les déchets spécifiques à risque ou infectés provenant des établissements de soins
- Les produits explosifs : bouteilles de gaz, extincteurs
- Les produits toxiques : batteries, piles, pots de peinture, huiles de moteur, huiles usagées, produits de traitement agricoles,...
- Les déchets verts, les souches d'arbres
- Les objets dont le poids est supérieur à 50 kg et/ou dont les dimensions excèdent 1,75x1,50x0,50m;
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers : machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques.





2020, une année d'élections!



Les prochaines élections sont les élections municipales. Le premier tour aura lieu le dimanche 15 mars 2020 et le second tour, le cas échéant, le 22 mars. Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent à

cette occasion les conseillers municipaux, puis ces conseillers élisent le maire. Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.

L'inscription se fait soit en Mairie soit en ligne depuis un compte Service-public.fr. Les documents à fournir pour cette inscription sont les suivants :

- une carte nationale d'identité ou un passeport expiré depuis moins de 5 ans;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois;
- pour une personne majeur hébergée, fournir en plus une attestation sur l'honneur d'hébergement de moins de 3 mois, une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile personnalisé de l'hébergé établissant la preuve de l'attache avec la commune;
- Pour un jeune de moins de 26 ans hébergé au domicile de ses parents : sa carte nationale d'identité ou son passeport, un justificatif de domicile de moins 3 mois du parent, une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance attestant du lien de filiation;
- pour un citoyen européen : pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour), un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Comment vérifier son inscription sur les listes électorales ?

Vous venez de fêter vos 18 ans ? Vous avez déménagé récemment ? Vous n'avez pas voté depuis longtemps ? Vous êtes parti à l'étranger ?

Vérifiez votre situation électorale en utilisant le nouveau service en ligne disponible sur :

http://www.service-public.fr
(Rubrique : Interroger sa situation électorale)

Circulation



Lors de sa séance du 15 février 2019, le conseil municipal a validé la mise en sécurité de la rue de la Fontaine d'Ascot et une interdiction de la circulation dans le sens de la montée.

Remplacement de chaudière



Suite à une panne survenue durant l'hiver, la chaudière au gaz de l'école maternelle a été remplacée par l'entreprise Point Service.

Le coût de cette opération s'est élevé à 9 188,84 €.

Renouvellement du parc informatique



Le changement du parc informatique de la mairie opéré en début d'année a permis d'informatiser l'état-civil et la gestion du cimetière de la commune et de moderniser les progiciels de comptabilité et de ressources humaines utilisés par la secrétaire de mairie.

Travaux de voirie

La Communauté de Communes Vexin Centre, dans le cadre de sa compétence voirie, a pris en charge la rénovation d'une partie de la rue du Calvaire et de la rue du Bois de Morval. En parallèle de cette opération, la municipalité a procédé à la réorganisation du stationnement dans la rue du Calvaire pour faciliter le croisement des véhicules et laisser libre d'accès les trottoirs pour les piétons.





L'assainissement : une compétence intercommunale



Pour répondre aux exigences de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République), la commune a validé le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Vexin Centre au 1er janvier 2020 qui elle-même l'a transférée au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise.

Le SIARP assure les missions suivantes pour la commune de Cléry-en-Vexin :

- Extension, entretien et maintenance des réseaux et ouvrages de collecte et transport des eaux usées
- Contrôle et suivi des mises aux normes des branchements

Le transfert de compétence à l'échelle intercommunale poursuit plusieurs objectifs :

- s 'appuyer sur les expertises techniques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SIARP
- mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle
- accroître les capacités d'investissement des collectivités
- assurer un meilleur service à l'usager et lui garantir l'accès à une ressource de qualité

Zoom sur la redevance assainissement de la facture d'eau

Après avoir été utilisée, l'eau doit être évacuée des habitations. Cette eau est en général polluée, il faut l'épurer avant son retour dans le milieu naturel. Cette étape importante, appelée assainissement, conditionne l'avenir, la qualité et les réserves en eau.

La redevance dite d'assainissement, fixée par le SIARP, sert à financer et exploiter les réseaux d'assainissement et l'épuration des eaux usées. Il s'agit de la facturation d'un service rendu. Le montant de la redevance comprend une part variable proportionnelle au volume d'eau consommé par les abonnés raccordés au réseau d'eaux usées et une part fixe.



On paie dans ce cas :

- La construction et l'amélioration des stations d'épuration
- La rénovation des réseaux
- L'amortissement des emprunts pour réaliser les égouts et la station d'épuration.
- L'entretien et le fonctionnement des installations (frais de personnel, énergie...),
- La rémunération des exploitants

L'écart sur la redevance d'assainissement collectif pour les villages de la Communauté de Communes Vexin Centre s'explique principalement par l'âge des équipements (un réseau ancien, et donc amorti, coûte moins cher qu'un réseau récent).

Cette variation nécessitera une harmonisation des tarifs sur plusieurs années par le SIARP et une augmentation progressive des factures d'eau.



Environnement et Cadre de vie

Consignes de tri

DANS LE BAC JAUNE

le lundi (toutes les 2 semaines)





DANS LE BAC VERT

le lundi (toutes les 4 semaines)





La municipalité rappelle que les conteneurs n'ont pas vocation à rester continuellement sur les trottoirs. Ils doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés au plus tôt.

Bulletin Municipal de Cléry-en-Vexin – Janvier 2020

Cadre de vie

Consommer responsable!

De sa fabrication à sa fin de vie, chaque produit que nous consommons a des impacts sur l'environnement : sur l'eau, sur l'air, sur les sols, sur la biodiversité, sur le changement climatique... Pour les limiter, tout le monde a un rôle à jouer : fabricants et industriels, agriculteurs, distributeurs, pouvoirs publics... mais aussi les consommateurs que nous sommes.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie nous propose quelques astuces pour consommer responsable et faire des choix plus écologiques sans impacter notre budget.

- ▶ Avant de dépenser, posez-vous les bonnes questions : Avez-vous vraiment besoin de ce produit ? N'est-il pas trop perfectionné ? Pourquoi ne pas l'acheter d'occasion ou encore le louer ?... Autant y penser quand on sait que depuis les années 1960, la consommation des ménages a été multipliée par plus de trois.
- ▶ Dès que possible, optez pour des produits porteurs d'un label environnemental
- ▶ Bannissez les produits « jetables » (lingettes, couverts, sacs ou bouteilles d'eau en plastique…) que vous n'utiliserez qu'une fois avant de les jeter.
- ▶ Choisissez les articles les moins emballés, en pensant à l'achat en vrac par exemple (clous, aliments secs…). C'est autant de déchets d'emballages en moins dans nos poubelles (leur volume a doublé en 40 ans !).
- ▶ Privilégiez les produits locaux et de saison, en particulier les fruits et légumes qui réclament moins de transport et ne poussent pas sous des serres chauffées consommant beaucoup d'énergie. En plus, ils sont plus frais et souvent moins coûteux.

Des labels environnementaux indiquent les produits les plus respectueux de l'environnement et de la santé. Les plus exigeants prennent en compte et réduisent les impacts à toutes les étapes du cycle de vie, de la fabrication à l'utilisation et à la gestion de la fin de vie du produit. Il existe des labels publics et privés.

On les trouve sur une large gamme de produits pour nettoyer la maison (lessives, liquides vaisselle, nettoyants pour vitres, sols, sanitaires, essuie-tout...), sur la papeterie (feuilles, agendas, classeurs, cahiers...), les textiles (draps, couettes, oreillers, vêtements...), les peintures, les équipements informatiques, l'hébergement touristique...

Ces produits sont tout aussi efficaces que les produits classiques (des tests d'efficacité sont réalisés avant de leur attribuer le label). Ils sont disponibles dans une très large gamme de prix.

Pour l'alimentation, la plupart des labels environnementaux intègrent des exigences de production en agriculture biologique et garantissent une qualité attachée à un mode de production plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal.





Bulletin Municipal de Cléry-en-Vexin – Janvier 2020

Vie locale

Les élections municipales, comment ça marche?



Lors des prochaines élections, le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second, les conseillers municipaux des quelques 35 000 communes de France seront renouvelés.

Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux pour un mandat de six ans. Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux et le nombre de sièges à pourvoir dépendent du nombre d'habitants de la commune et sont fixés par la loi.

A Cléry-en-Vexin, comme dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours. Le conseil municipal est composé de 11 conseillers municipaux.

Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de modifier les listes, de rayer des noms (c'est le panachage), d'ajouter ou de supprimer des candidats (dans la limite de 11 noms) sans que le vote soit nul. Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une déclaration de candidature est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. Les modalités de dépôt des candidatures sont consultables sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise :

http://www.val-doise.gouv.fr

La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 2 mars 2020 à zéro heure et s'achève le samedi 14 mars 2020 à minuit. En cas de second tour, la campagne est ouverte le lundi 16 mars 2020 à zéro heure et est close le samedi 21 mars 2020 à minuit.

Règles relatives à l'élection des conseillers municipaux

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour, les candidats remplissant une double condition :

- avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés
- avoir recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu. Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (qui représentent leurs communes auprès de la Communauté de Communes Vexin Centre) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...). La commune de Cléry-en-Vexin dispose d'un conseiller communautaire titulaire et d'un suppléant.



Comité des Fêtes-Foyer Rural



Madame, Monsieur,

C'est avec beaucoup de plaisir et au nom des bénévoles de l'association que je m'adresse à vous, en ces premiers jours de l'année.

Comme nous avons coutume de l'indiquer, le maître mot de notre association est de tisser des liens entre les Clérysiens et de proposer des animations ouvertes à toutes les générations dans une ambiance conviviale.

A ce titre, l'année 2019 a été ponctuée d'une quinzaine d'activités locales ou organisées conjointement avec les Foyers Ruraux de notre secteur d'animation. Votre participation à ces évènements représente la principale source de motivation et de satisfaction d'une équipe soudée et investie qui bataille, bien souvent, pour concilier vie de famille, vie professionnelle et vie associative. Je les remercie très chaleureusement pour leur disponibilité.

Pour conclure, je tiens à vous rappeler que le CFFR est l'une des chevilles ouvrières de notre village et qu'à ce titre son activité et sa vie sont l'affaire de chacun d'entre nous. Aussi, n'hésitez pas à vous y investir et à proposer de nouvelles idées d'animations.

Le Conseil d'Administration du CFFR vous souhaite une bonne et heureuse année. Que 2020 vous apporte santé, joie et prospérité dans vos réalisations professionnelles et dans vos projets personnels.

Bonne année 2020 à tous,

Jérôme GUERIN Président du CFFR



Composition du Conseil d'Administration

Jérôme GUERIN Président
 Franck DELORME Vice-Président
 Cindy GALLARDO Trésorière

• Séverine DE SCHEPPER Trésorière adjointe

Nadège BESLON Secrétaire

• Catherine CHEVALIER

Eric DROMAS

Blanche NGOULOU

• Flore QUILLET-JACQUOT

Maxime URIE

• Sylvie THOMAS

Georges VIALLON

Comment adhérer?

Pour soutenir l'association Comité des Fêtes -Foyer Rural de Cléry-en-Vexin, vous pouvez vous procurer les cartes d'adhérents auprès des membres du bureau.

Ces cartes sont vendues au prix de 10,00 € pour les adultes et de 6,00 € pour les enfants.

Appel à projets

- · Vous avez une idée ou une compétence,
- Vous souhaitez organiser un événement festif, culturel ou sportif
- Vous souhaitez créer une activité régulière
- Vous aimeriez vous investir dans l'animation du village

Les activités culturelles et de loisirs contribuent au bien-être du village et de ses habitants. Une idée, un projet, n'hésitez pas à nous les faire partager, nous essaierons de les concrétiser ensemble.

L'aventure vous tente ? contactez Jérôme GUERIN au 06.89.74.84.97

Réservez dès à présent pour la brocante :

Dimanche 28 Juin 2020



Des nouvelles de l'école

ECOLE DE LA FONTAINE

Cette année, l'équipe enseignante a choisi de mettre en avant certaines valeurs comme : l'amitié, le partage, la solidarité, l'entraide, le respect des autres et des différences... en travaillant sur le thème « l'autre et moi ». Un vaste programme qui permettra sans doute d'éduquer les enfants d'aujourd'hui à devenir les citoyens de demain.

Ainsi, les 20 Petits-Moyens et les 20 Grands-CP de l'école assisteront fin janvier avec les 3 autres classes du RPI à un spectacle qui traitera de la tolérance. Les rencontres sportives organisées par l'USEP permettront également d'enrichir ce parcours citoyen (Sortie athlétisme au CDFAS d'Eaubonne en février et orientation « Petit Poucet » en mai), tout comme la participation à un cycle escrime et tennis.

Pour les plus jeunes, les albums de la littérature de jeunesse reposant en grande partie sur des contes d'animaux, nous nous rendrons à la ferme d'Ecancourt pour clôturer cette année scolaire.

Nous profitons de ce petit mot pour remercier toutes les personnes qui œuvrent bénévolement pour le bon fonctionnement de l'école et l'épanouissement des enfants. Bonne et heureuse année à tous !





Carnaval du RPI



Remíse des prix à l'école maternelle



Dimanche 13 janvier 2019 - Galette des Rois



Réuni dans la salle polyvalente, le Comité des Fêtes Foyer Rural de Cléry-en-Vexin accueillait ses convives le dimanche 13 janvier 2019 pour un moment convivial.

La partage de la galette a donné l'occasion aux membres du CFFR et aux habitants d'accueillir les nouveaux arrivants et les associations des villages voisins, d'échanger leurs vœux et de découvrir une rétrospective des animations de l'année écoulée.

Pour cette animation, le CFFR avait privilégié un approvisionnement local, auprès de la boulangerie de Commeny, plébiscité par de nombreux convives.

Dimanche 7 avril 2019 - Représentation du Cirque William Zavatta



Au début du mois d'avril, le haut chapiteau rouge et or du cirque William Zavatta s'est installé sur le terrain de sport de Cléry-en-Vexin pour une représentation unique. L'installation s'est déroulée le vendredi 5 avril après qu'un long cortège de véhicules se soit rangé près du plateau sportif.

Le cirque a proposé les attractions traditionnelles avec des numéros d'artistes, de trapézistes, de jongleurs, d'équilibristes sans oublier le clown Mosquito.

Des animaux, rarement croisés dans le Vexin, étaient également présentés tels des chameaux, des lamas et des dromadaires.



Dimanche 21 avril 2019 - Chasse aux œufs



Alors que tout était calme dans le village, environ 30 enfants se sont regroupés, dès 11 h, sur le terrain de sport et dans les rues du village pour une grande chasse aux oeufs de Pâques. Poussés par une gourmandise féroce, les petits chasseurs n'ont laissé aucune chance aux 600 œufs en chocolat qui avaient bien du mal à se dissimuler dans l'herbe fraîchement coupée.

Dimanche 19 mai 2019 - Fête des Voisins

A la demande de plusieurs Clérysiens, l'équipe du Comité des Fêtes - Foyer Rural a donné rendez-vous à ses voisins pour une belle journée de convivialité placée sur le thème des « saveurs des Antilles et du Vexin ».

Deux invités s'étaient malheureusement désistés au dernier moment, le soleil et la structure gonflable!!

La matinée a débuté par une activité de remise en forme proposée par une coach sportive à laquelle une douzaine de personnes a participé.





Le planteur antillais offert, en apéritif, par l'association a permis d'échanger entre voisins et pour certains de faire connaissance avec l'équipe d'animation du CFFR.

Malgré le temps morose, une soixantaine de personnes est venue partager un repas à la bonne franquette autour du barbecue et de tartes salées et sucrées confectionnées par les référents de cette manifestation.

Au cours de l'après-midi, petits et grands se sont retrouvés en famille autour de quelques jeux proposés dans la cour de l'école et d'une enquête policière géante à travers les rues du village.

Tous se sont déjà donnés rendez-vous en 2020 pour renouveler ce moment de partage et de convivialité.

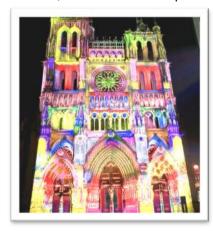


Samedi 22 juin 2019 - Sortie à Amiens

Malgré un horaire de départ très matinal, la sortie culturelle proposée par les Foyers Ruraux du secteur d'animation Vexin Centre a rencontré un vif succès.

Le matin, après être montés à bord de barques à cornets (barques à fond plat spécialement adaptées au déplacement dans les canaux), les participants ont pu découvrir les hortillonnages d'Amiens, un ensemble de jardins flottants dans un dédale de 65 km de canaux, au cœur de la cité picarde.





Irrigués par la Somme et l'Avre, ces jardins entourés d'eau ont été gagnés sur des marais à l'époque gallo-romaine. Les maraîchers étaient près d'un millier au début du XIXe siècle, ils ne sont plus qu'une dizaine aujourd'hui.

Cette sortie a également été l'occasion d'une promenade au cœur d'Amiens et de la visite d'une chocolaterie pour les plus gourmands.

Après un dîner sur une péniche, les participants ont assisté aux illuminations polychromiques de la cathédrale d'Amiens. Ce spectacle restitue, par la magie de la lumière, les couleurs médiévales des portails et redonne vie aux saints, apôtres et autres figures sculptées dans la pierre depuis le XIIIe siècle.

Samedi 25 mai 2019 - Jeux Intervillages



Seize villages de la Communauté de Communes Vexin Centre se sont retrouvés fin mai 2019 à Avernes pour les traditionnels jeux intervillages de l'ancien canton de Vigny.

Dans une ambiance festive et fédératrice, les jeunes participants du village, en tenue violette, ont alterné des épreuves sportives, drôles et loufoques.

Un grand merci aux parents et aux animateurs qui ont encadré cette manifestation.



Dimanche 30 juin 2019 - Brocante

Durant la période estivale, les brocantes ou vide-greniers sont nombreux dans le Vexin. Ces évènements locaux nécessitent en amont une longue préparation par toute une équipe de bénévoles. Ainsi, quarante personnes ont participé, fin juin, à l'organisation de la brocante de Cléry-en-Vexin.

Une réunion préparatoire a eu lieu le jeudi 20 juin pour déterminer le rôle de chacun.



Toute l'équipe du CFFR était présente, plus quelques autres bénévoles Clérysiens. Mr le maire, était également présent, puisqu'il prenait en charge la sécurité de cette manifestation et les arrêtés nécessaires de restriction de circulation.

Rompus à l'exercice, quelques bénévoles sont chargés de la communication. Presse, radio, affichettes chez les commerçants, sites web, tractage sur les brocantes dans les villages des alentours et sur les parkings, rien ne doit être oublié. Un premier rendez-vous permet également de tracer les emplacements.

Mais le plus gros du travail s'est fait la veille du jour J sous un soleil de plomb. Certains ont monté les barnums et les tables. D'autres sont allés chercher les boissons pour la buvette, la nourriture pour les repas et une remorque réfrigérée louée pour l'occasion. Quelques-uns ont assuré le montage de la sono dans les rues du village et la confection de la pâte à crêpes.

Enfin, le 30 juin, tout le monde était sur le pont dès 5 h 00 pour accueillir, aux deux entrées du village, les premiers exposants du vide-greniers, en prenant soin de ne « froisser » personne. On était déjà prêt à la buvette pour servir du café et des croissants ou pour commencer la préparation des repas du midi. La brocante achevée, la journée n'est pour autant pas terminée, puisqu'il faut tout démonter, ranger, et nettoyer en prenant soin de trier les déchets.

Une journée, certes, harassante, mais riche en échanges et en convivialité pour les bénévoles. Merci à tous pour votre aide !









Samedi 7 décembre 2019 - Téléthon

Comme plus de 12 500 communes en France, les villages de Cléry-en-Vexin et Guiry-en-Vexin se sont mobilisés conjointement les 6 et 7 décembre 2019 pour collecter des fonds pour la recherche sur les maladies génétiques. Placé sous le signe des nouvelles victoires obtenues grâce à la thérapie génique, le Téléthon 2019 a rassemblé plus de 20 000 activités sportives et conviviales sur tout le territoire.

Les animations ont débuté le vendredi 6 décembre par un loto des saveurs et une vente de produits locaux organisés à la salle des fêtes de Guiry-en-Vexin. Cette manifestation conviviale et amicale a généré une recette de près de 1 750 €.

Le lendemain matin, l'équipe des bénévoles Clérysiens était à pied d'œuvre dès 7h30 pour proposer des croissants et pains au chocolat tout chaud au domicile de leurs voisins. Au total, ce sont plus de 200 viennoiseries qui ont été proposées.

Le reste de la journée était ensuite placé sous le thème des « Bronzés font du ski ». Dans l'après-midi, les enfants et leurs parents ont participé à différents jeux comme le lancer de Scrabble, le ski par équipe, la dégustation de foune et de liqueur d'échalote, la fondue de Marius et un chamboule-neige.

Enfin, la soirée Tartiflette géante a accueilli plus d'une centaine de convives. La soirée a été ponctuée de plusieurs animations dont une tombola permettant de remporter des lots sur le thème de la montagne, un quizz pour tester les connaissances des participants sur le film et un « blind test » sur les répliques cultes de Gigi, Jérôme, Popeye, Jean-Claude Dusse et leurs amis.



L'équipe d'organisation clérysienne avec la coordination Val d'Oise

Grace à la mobilisation et à la générosité de tous, l'ensemble de ces manifestations a permis de reverser 3755 € à l'AFM-Téléthon.



Les bénévoles du canton ont terminé leur journée marathon autour d'une tartiflette à Cléry



Dimanche 8 décembre 2019 - Spectacle de Noël

A l'initiative de la commission Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires et de la municipalité, le Père Noël est passé par la salle polyvalente de Cléry-en-Vexin.

Pour l'attendre, dans une salle décorée et au pied du sapin, une trentaine d'enfants du village et leurs parents ont assisté et participé à un spectacle de clown.

Orchestré par le clown Guignolo, qui a su charmer petits et grands par son humour, mais aussi par ses talents de musicien et de sculpteur de ballons, cet après-midi restera pour chacun un moment de plaisir partagé.

L'après-midi, s'est poursuivi autour d'un goûter et d'une distribution de chocolats. Le Père Noël était accompagné pour cette tâche par Monsieur le Maire, sous les yeux, émerveillés et quelques fois intimidés, des enfants.



Malgré une sonorisation assez capricieuse, les jeunes n'ont pas hésité à entonner la célèbre chanson : Petit Papa Noël.

Mercredi 18 décembre 2019 - Sortie au Grand Rex

Les fêtes de fin d'année arrivant, les Foyers Ruraux du secteur d'animation Vexin Centre ont organisé une sortie cinéma au Grand Rex à Paris pour découvrir le nouveau film d'animation de Walt Disney: La Reine des Neiges 2.

Cette séance de cinéma exceptionnelle, combinant le spectacle eau et lumière « La Féerie des Eaux » et la projection sur grand écran de la suite des aventures d'Elsa, Anna, Kristoff, Olaf et Sven, fut l'occasion de faire vibrer la magie de Noël dans le cœur des petits Clérysiens et de leurs parents.

Malgré un trajet de retour en bus ponctué d'embouteillages monstres, nul doute que les enfants garderont un souvenir enchanteur des cascades géantes et des musiques festives du plus grand cinéma d'Europe.

Un grand merci aux organisateurs et aux chauffeurs du bus et du mini-bus pour leur patience!





Les élus de Cléry-en-Vexin à l'honneur

Trois élus de la commune ont été mis à l'honneur cette année pour leur dévouement au service des collectivités locales. Jacques Beaugrand, maire de Cléry-en-Vexin, a ainsi reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - Echelon Or - pour 35 années de mandat. Cette distinction lui a été remise par Philippe Houillon - Maire de Pontoise et ancien député de la circonscription.

René Pannier a reçu la médaille - Echelon Vermeil—pour 30 ans de mandat en tant qu'élu municipal pour les communes de Banthelu, puis de Cléry-en-Vexin. Enfin, la médaille - Echelon Argent - a été décernée à Raymond Thomas pour 20 ans de mandat communal.

A l'occasion de la commémoration de l'armistice de la Première Guerre Mondiale, Jacques Beaugrand a également reçu la croix du combattant en Afrique du Nord.



Novembre 2019





A découvrir près de chez vous!

Le sanctuaire des Vaux de la Celle - Genainville

Au cœur du Parc naturel régional du Vexin français, le sanctuaire gallo-romain des «Vaux-de-la-Celle» à Genainville se dresse au creux d'un vallon humide entaillant le plateau. Ce site archéologique exceptionnel se compose des vestiges d'un temple, de bassins monumentaux et d'un théâtre qui pouvait accueillir jusqu'à 8 000 personnes. Près de 5 000 objets ont été mis au jour et sont présentés au musée archéologique du Val d'Oise à Guiry-en-Vexin.

Cet ensemble monumental conserve un temple encore en élévation sur plus de 5 m et précédé d'une voie dallée de 35 mètres, des bassins et édifice de spectacle.



Histoire du site

Après la conquête par Jules César de 58 à 52 avant J.C., la Gaule connaît une période de paix qui dure près de trois siècles. Petit à petit, l'utilisation du latin progresse et devient la langue officielle. Un réseau de voies romaines favorise le commerce, les transports et les déplacements. Le site des Vaux-de-la-Celle est situé non loin de la voie Paris-Rouen, dite Jules César (passant par Epinay, Beauchamp, Pontoise, Cléry-en-Vexin et Saint-Clair-sur-Epte) et de la voie Beauvais - Chartres dite chaussée Brunehaut.

Vers le milieu du deuxième siècle après J-C., un ensemble architectural important est construit à proximité de la source : temple, bassins, théâtre, bâtiments secondaires, habitats, grand collecteur,...

Comme nombre d'établissements semblables, le site devient un lieu de rassemblements temporaires à caractère cultuel et sans doute d'activités diverses (le théâtre peut accueillir 5.000 personnes). Cependant dès la seconde moitié du 3^{ème} siècle, la pénétration en Gaule de «barbares» coïncide avec un désintérêt progressif de la Rome impériale pour ce sanctuaire gallo-romain.

Connu sous le toponyme de Château Bicêtre, le site a servi de carrière de pierre à compter du haut Moyen-Âge. En 1935, Pierre Orième entreprend le premier des fouilles archéologiques qui perdureront jusqu'en 1948 avec une interruption pendant la Seconde Guerre mondiale. À partir de 1960, sous la conduite de Pierre-Henri Mitard, le Centre de Recherche Archéologique du Vexin Français (CRAVF) fouille le site avec des bénévoles pendant 30 ans, découvrant l'essentiel des vestiges connus à ce jour : théâtre, temple principal et temples annexes, aire sacrée, habitats. Les vestiges, objets rituels et du quotidien, sont alors conservés au Musée archéologique du Val d'Oise situé à Guiry-en-Vexin, qui présente les collections archéologiques de tout le département. Le début des années 90 est marqué par des recherches ponctuelles qui ont mis en lumière l'existence d'une agglomération ; elles sont menées par des professionnels, puis abandonnées faute de moyens.

Le Parc naturel régional du Vexin français a réalisé une structure d'accueil et de recherche sur le site. L'objectif est de favoriser

la recherche et de permettre l'accueil de scientifiques, d'étudiants et de bénévoles qui trouvent en ce lieu les meilleures conditions pour travailler lors de leurs campagnes de fouilles. Une ouverture maîtrisée du site est également recherchée : visites guidées et outils de médiation sont développés en lien avec les différents partenaires et permettent à des publics variés de découvrir le site.

Événements, rencontres et expositions temporaires viennent également rythmer la vie de la structure.



Un lieu d'accueil pour les chercheurs

Cléry en fête!

Le calendrier prévisionnel des manifestations 2020

Janvier

Galette des Rois

Mars



Carnaval des Ecoles

Avril



Chasse aux œufs



Loto

Mai



Repas du Muguet



Fête des Voisins

Juin



Jeux Intervillages



Fête des écoles



Brocante

Septembre



Pétanque

Octobre



Halloween



Sortie Escape Game

Décembre



Téléthon



Spectacle de Noël



Bulletin Municipal de Cléry-en-Vexin - Janvier 2020

L'Etat-Civil

Naissances:

Bienvenue aux nouveaux Clérysiens!

10 mars 2019 Lucas KOWALEWSKI

6 avril 2019 Eléna PIU CRENN

• 8 juin 2019 Lou MAILLON

• 16 août 2019 Roxane LAHAEYE

Chloé BIHET • 24 septembre 2019

• 29 décembre 2019 Jason LE CABON

Mariage:



Toutes nos félicitations pour leur union!

• 23 septembre 2019 Clémence COURTIN

et François REVÉREAU

Décès:



Toutes nos condoléances aux familles en deuil.

• 21 septembre 2019 Eddie QUILLET-JACQUOT

• 26 décembre 2019 Frédérique VISBECQ



Infos Pratiques

MAIRIE 4, rue de la Fontaine d'Ascot - 95420 CLERY-EN-VEXIN

Tél: 01.34.67.42.38 - Fax: 01.34.67.43.98

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr
Site Web: http://www.clery-en-vexin.fr
Page Facebook: @cleryenvexin

Secrétariat de Mairie : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 09h00 à 12h00

Jeudi de 17h00 à 19h00

<u>Permanence du Maire :</u> Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Autres numéros utiles	
Ecole Maternelle et Primaire de Cléry	01.34.67.48.74
Ecole Primaire de Wy-dit-Joli-Village	01.34.67.46.39
Ecole Primaire d'Arthies	01.34.67.22.25
Collège Claude Monet (Magny)	01.34.67.04.67
Ecole Marie-Thérèse (Magny)	01.34.67.11.73
Gendarmerie de Vigny	01.34.67.89.89
Secteur Pastoral Magny	01.34.67.10.93
Syndicat des Eaux de la source St Romain (Wy)	01.34.67.47.46
Enedis - Service Dépannage	09.72.67.50.95
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	3646
Centre Hospitalier du Vexin	01.34.79.44.44
<u>Tim'Bus</u>	01.34.46.88.00
Communauté de Communes du Vexin Centre	01.30.39.23.34
<u>Trésor Public de Magny-en-Vexin</u>	01.34.67.00.15
Centre anti-poisons	01.40.05.48.48
La Poste (Magny)	3631
Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	01.34.46.83.99
Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise	08.10.25.95.10
Vie Insertion Emploi	01.34.66.44.88
Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères	01.34.66.18.40
Croix-Rouge (Délégation du Vexin français)	01.30.39.88.49